

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

762^{ème} séance

Mercredi 4 avril 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 10 h 21.

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la 762^{ème} réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Avant que de commencer nos travaux, nous allons aborder les questions que nous devons aborder. Je voudrais vous dire ce qui suit. Il y a quelque chose qu'il faut dire c'est que les pays d'Amérique latine ont été assez gênés par certaines déclarations faites par des délégations et cela représentait un certain obstacle notamment à la pratique de l'immatriculation. Mon pays, c'est ma délégation qui me l'a dit, considère qu'il s'agit carrément d'un affront et en plus le président a été évoqué dans la dite déclaration et donc il s'agit de rejeter cette déclaration en disant qu'elle n'était pas fondée. Il s'agit là d'incidents qui peuvent se produire parfois, une fois par an. Je voudrais en tout cas dire à l'ambassadrice de l'Allemagne que nous apprécions tout particulièrement elle et sa délégation, donc je vais écouter l'interprétation en anglais de ce que je suis en train de dire. Nous avons reçu des commentaires, des réflexions ont été faites, envers des pays ibéro américains, il ne s'agit pas seulement des pays d'Amérique latine, mais des pays de l'Espagne aussi, donc on dira des pays ibéro américains, au sein de ce groupe, je dois dire d'ailleurs qu'on a affaire à une situation difficile et complexe, mais je voudrais parler de l'amitié, je voudrais parler de la reconnaissance. Excusez-moi de ne pas parler

rapidement mais j'attends que la traduction se fasse, [*Mais l'interprète aussi attend que le Président parle, hélas, l'interprète vous prie de l'excuser mais il ne peut pas interpréter si le Président ne parle pas, et si le Président attend l'interprète, c'est un peu difficile.*]

La représentante de l'Allemagne dit qu'elle entend, qu'elle comprend bien, de toute façon je voudrais dire que j'éprouve beaucoup d'amitié pour l'Allemagne et les pays qui accompagnent l'Allemagne et qui sont ici. En fait, il s'agirait du contenu de la proposition et je voudrais évoquer ce que vous avez dit au sujet des pratiques en matière d'immatriculation ou du registre. Le groupe de travail qui a été présidé par M. Kai-Uwe qui n'est pas ici pour l'instant, il y a des parties qui ne sont pas interprétées et je ne sais pas très bien pourquoi, mais enfin ce n'est pas ce qui compte le plus. Le groupe a décidé de se joindre à l'Allemagne et aux autres pays pour que nous ayons un projet de résolution distinct à propos de la question des pratiques des registres spatiaux, je ne me souviens plus exactement du nom, mais vous savez très bien de quoi je parle. Croyez-moi, Madame l'ambassadrice, pour ma délégation, il a été très agréable de pouvoir traiter avec vous et avec vos collaborateurs et il serait bon que pour la prochaine réunion on puisse nous inviter en Allemagne. Mais vraiment pour nous les choses n'ont pas été faciles. Ce que je veux rappeler, c'est que depuis le tout début pour notre part et permettez-moi dans ce cas-ci pendant une seconde de parler au nom de la

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



délégation du Chili, donc la délégation du Chili mais les autres délégations d'Amérique latine aussi, nous avons été très clairs pour ce qui est de la contribution importante du document. Notre grand problème, et je vous le dis sans détour, est un problème que l'on retrouve avec d'autres pays de la région de l'Amérique latine, lorsque l'on se trouve devant le fait accompli.

Toutefois, en fin de compte, et comme doit le faire un diplomate, nous sommes convaincus qu'il faut tenir compte des obligations des États et dans un tel cas précis, il faut faire preuve de cohérence et respecter le paragraphe 4 du préambule, ou le paragraphe 3, je ne sais plus exactement, de la résolution de l'Assemblée générale, enfin de la Quatrième Commission, où l'on parle de la nécessité de promouvoir et de renforcer le droit spatial international. Dans ce contexte, vous pouvez compter sur notre collaboration pour ce qui est de l'adoption d'un projet de résolution distinct portant sur cette question de la pratique de l'immatriculation.

Voilà ce que je voulais vous dire avant d'entamer la séance. Merci.

L'ambassadeur de la Colombie.

M. A. REY-CÓRDOBA (Colombie)
[interprétation de l'espagnol] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation à propos de cette question à laquelle a fait référence le président du Sous-Comité, et du fait que ma délégation est de celles qui sont intervenues dans les débats sur cette question, et nous avons également établi une position très claire à ce niveau, nous avons présenté une position très claire à propos de cette question pour ce qui est des procédures qui nous ont amenés à nous retrouver avec ce document d'un côté, et puis, il s'agit aussi de ce qui concerne le contenu même du document. Pour ce qui est du contenu du document, je crois avoir répété durant la présente session que pour nous, le travail qui a été réalisé par le président du groupe de travail, que j'ai le plaisir de connaître depuis bien des années, lors des réunions du Sous-Comité juridique, il a fait un excellent travail, très utile, très intéressant et il fait preuve de beaucoup de dynamisme, de souplesse, et cela nous a permis, nous a amenés finalement à pouvoir présenter dans ce document certaines des idées, les idées qui ont été avancées à ce propos. Il y a bien sûr la nécessité d'actualiser la convention et c'est quelque chose qui doit se faire.

La position de la Colombie est constamment que dans ce Comité, Monsieur le Président, nous devons examiner les questions juridiques, nous devons toujours faire ce qui doit être fait au sujet des traités, assurer leur application et voir quelles

sont les révisions qui doivent y être adoptées et j'ai fait différentes déclarations à plusieurs reprises pour dire que du point de vue de ma délégation, ces traités sont des instruments de droit qu'il faut examiner avec beaucoup de prudence, avec beaucoup de respect vu l'importance qu'ils ont face au développement du droit spatial, ce sont des pierres angulaires, ce sont des éléments de base, ce sont les fruits de consensus qui résultent de beaucoup de travail et nous continuons de considérer que ce sont des textes fondamentaux et on pourrait presque dire qu'ils sont relativement intouchables si vous voulez. En même temps, il faut tenir compte du développement de la technologie, de la science et de toutes les activités spatiales.

Le mécanisme que l'on utilise et sur lequel a attiré l'attention le professeur Kolosov de la Fédération de Russie dans l'une des sessions antérieures, il a attiré notre attention sur la force morale et la force politique des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et cela nous partageons tout à fait cet avis. Nous partageons cette préoccupation qu'il a exprimée au sujet de certains éléments de détail mais pour nous ces mécanismes dont on parle également pour ce qui est par exemple des questions de l'État de lancement, etc., ce sont des mécanismes qui peu à peu peuvent nous amener à cette question de la réactualisation, et il faudrait alors revoir certains textes éventuellement en fonction de l'évolution récente de telle ou telle situation et cela peut toucher toute cette question du droit spatial. Mais, dans le fond, on pourrait parler d'un droit spatial progressif et c'est une façon de voir que nous appuyons depuis toujours.

Enfin, pour résumer, je voudrais répéter que je tiens à féliciter le président du groupe de travail pour le travail qu'il a réalisé et il nous semble que le document final est un document qui est le fruit d'une négociation, c'est un document intelligent, bien construit et si on pouvait gérer de la même façon les autres questions, je pense que le Comité pourrait véritablement avancer beaucoup.

Monsieur le Président, il y a la première question qui fait que pour nous, le groupe latino-américain, nous pouvons avoir une certaine position face à la façon dont se sont déroulées les choses, mais je pense que ce qui compte vraiment c'est le contenu de ce qui va sortir d'ici et le consensus qui s'est établi, et on l'a bien vu à la façon dont tous les pays ont été prêts à participer par détail à tous les éléments et à l'examen de tous les éléments. Nous-mêmes qui avons participé à cela, nous avons fait des propositions de modifications, d'ajustements, et bien entendu, nous souhaitons aussi que cela permette à ce document de jouer le rôle qui doit être le sien et pensons à ce qui peut justement se passer pour ce qui est d'une

résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons toute position qui pourra être adoptée dans la mesure où cela permettra à ce document de revêtir toute l'importance qui doit être la sienne maintenant et à l'avenir. J'attire l'attention sur une chose, nous aimerions beaucoup que d'autres questions, que d'autres sujets soient traités avec le même sérieux, aussi rapidement également que cela a été le cas pour cette question-ci. C'est quelque chose qui nous conviendrait tout à fait.

Ma délégation a eu la semaine dernière, par exemple, l'occasion de faire référence à la proposition avancée par les Pays-Bas à propos de la Lune et nous sommes prêts à accepter que cette question puisse en effet être étudiée parce que c'est justement l'esprit qui anime ma délégation dans les travaux que nous réalisons ici au sein de ce Sous-Comité. Voilà, je n'insisterai pas plus Monsieur le Président, nous avons beaucoup à faire encore, mais je dirai que ma délégation appuie tout à fait le contenu et la nature des choses qui doivent être faites pour que cela puisse devenir un véritable document vivant et que cela puisse contribuer au développement progressif du droit spatial. Alors nous sommes tout à fait ouverts à la recherche d'un consensus à ce propos. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup au représentant de la Colombie. Je vais donner maintenant la parole au représentant des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation se demande un petit peu ce qui se passe. Ce matin, nous sommes venus pour discuter, comme cela est dit au journal, du point 10, les nouveaux points de l'ordre du jour et puis la question également de la pratique en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux. Là on a un nouveau débat quant au fait de savoir s'il nous faut une résolution ou non. Je ne sais pas très bien ce que doivent faire les délégations ici pendant qu'on a cette discussion parce qu'il me semble que c'est une sorte de discussion à sens unique, on semble vouloir dire pourquoi une certaine position qui a été prise ne s'applique plus tout à fait. J'aimerais savoir en fait ce que nous sommes censés faire maintenant. Le président a dit clairement qu'il s'attendait à ce que nous puissions terminer nos travaux un peu plus tôt que prévu et nous sommes tout à fait prêts à le faire, mais il semble que maintenant nous soyons en train de nous lancer dans un nouveau débat sur la façon de traiter le travail qui a été fait en groupe de travail. Or, hier, j'avais l'impression que ça c'était réglé. Alors est-ce qu'on va rouvrir le document?

Est-ce que nous allons reconstituer le groupe de travail jusqu'à la fin de la semaine pour régler cette question de la résolution? Enfin, notre délégation a participé très activement aux discussions sur l'enregistrement, les États-Unis ont d'ailleurs été l'un des auteurs des propositions initiales, alors il s'agit de savoir comment nous allons traiter le travail qui a été fait et j'aimerais bien avoir des explications supplémentaires et peut-être que d'autres délégations sont aussi perplexes que la mienne, ou peut-être est-ce seulement nous qui sommes dans ce cas-là.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Je voudrais essayer de dissiper votre perplexité. J'ai commencé en disant que ça allait être une annonce avant d'ouvrir officiellement la séance d'aujourd'hui. J'ai pensé que c'était une bonne annonce à faire pour éviter d'avoir toute une discussion sur le rapport et il valait mieux ainsi dissiper les doutes à l'avance. J'avais l'appui du groupe latino-américain à propos d'une proposition de l'Allemagne relativement à un projet de résolution distinct. C'était une annonce qui était faite au nom de la présidence. Nous allons poursuivre néanmoins l'examen de l'ordre du jour tel que prévu et je n'ai aucunement l'intention de relancer les activités du groupe de travail, mais simplement cette annonce sera reflétée dans le rapport et si les autres délégations sont d'accord, le consensus correspondant se verra ensuite reflété. On dira que le Comité ajoute quelque chose ou bien que certaines délégations ont dit telle chose et d'autres ne sont pas d'accord. C'est seulement une déclaration, je n'ai absolument pas l'intention de rouvrir ni ce groupe de travail ni quelque autre groupe de travail que ce soit à propos d'une question dont on a terminé l'examen. Et pour ce qui est de cette annonce, il ne s'agit pas d'un débat, c'est simplement une position, une intention que j'ai exprimée, rien de plus. Mais rouvrir les travaux du groupe de travail, je serais encore beaucoup plus rigoureux que vous, je dirais en aucun cas, parce que ça ne serait pas du tout le respect des procédures normales et il s'agit de faciliter plutôt la façon dont ce rapport pourra être traité.

Je voudrais maintenant donner la parole à l'ambassadrice de l'Allemagne et ensuite nous passerons à ce qui est prévu normalement comme activité pour le Sous-Comité. Je demanderais aussi bien à ma collègue de l'Allemagne qu'au représentant du Brésil qui va intervenir ensuite, je leur demanderais d'être aussi brefs que possible.

Mme V. GRÄFIN VON ROEDERN (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci de

ces paroles aimables et ne vous inquiétez pas pour ce qui est de la traduction parce que je comprends l'espagnol mais simplement j'ai peur de perdre un mot de temps en temps. Non seulement il y a des liens étroits entre votre pays et le mien, mais j'ai passé aussi plusieurs mois dans ma formation à travailler pour la Chambre de commerce germano-argentine en Argentine, alors ne vous inquiétez pas, j'ai encore quelques années dans ma carrière diplomatique et j'espère que je pourrai avoir un poste dans votre partie du monde, si bien que j'ai une grande faiblesse pour cette partie du monde.

Je voudrais revenir sur le fait que vous avez dit à juste titre, que nous pouvons compter sur votre coopération, c'est justement ce qu'il faut faire au sein de ce Comité. Je suis arrivée ici seulement cette semaine et j'ai été impressionnée par l'esprit de compromis dont font preuve les membres du Comité, c'est quelque chose que j'apprécie beaucoup et je crois que c'est une excellente base pour le travail qui devra être fait à l'avenir et bien sûr chacun a des points de vue différents mais il faut essayer de trouver des compromis et de faire un travail aussi constructif que possible, et je crois que c'est tout particulièrement vrai quand on pense aux 50 années d'existence du Comité et je crois que maintenant on donne des indications très positives et on voit ce qui s'est fait hier, et je crois que cela peut montrer que nous pouvons continuer à faire ainsi un travail aussi constructif que cette semaine.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante de l'Allemagne et le dernier intervenant à propos de cette annonce que j'ai faite sera le représentant du Brésil et ensuite nous reprendrons notre travail normal tel qu'il est prévu pour aujourd'hui.

M. J. MONSERRAT-FILHO (Brésil) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je serai très rapide. Je voudrais saluer très chaleureusement la déclaration que vous avez faite et la déclaration qui a été faite par le délégué de la Colombie à propos de la question de l'élaboration d'une résolution portant sur la Convention relative à l'immatriculation. Pour terminer, je voudrais dire que nous espérons très vivement que cette position positive, créative, manifestée clairement en Amérique latine, que cela représente une habitude qui s'ancrera de plus en plus dans nos travaux à partir de maintenant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant du Brésil.

Propositions à soumettre au Comité à propos de nouvelles questions devant être examinées par le Sous-Comité des affaires juridiques lors de sa

quarante-septième session (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Nous allons maintenant aborder le point 10 de l'ordre du jour, la proposition de nouveaux points à l'ordre du jour. Je vais donner la parole au représentant de la République tchèque, le professeur Kopal. Je rappellerai qu'il dispose d'aujourd'hui pour faire des consultations encore à ce sujet et j'espère qu'ensuite il pourra nous donner des indications plus précises, mais vous avez le temps requis pour cela, n'est-ce pas?

Nous avons, en ce qui concerne cette question, un non-document, je ne vais pas en donner lecture mais nous savons tous ce qu'il contient et c'est sur cette base que ce font les consultations officielles et à propos de certaines des questions, il y a certains pays d'Amérique latine qui m'ont dit qu'ils envisagent d'examiner de façon positive ce qui a été proposé par la délégation des États-Unis, mais ce sont des commentaires qui m'ont été faits comme ça.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir à propos de cette question du point 10 de l'ordre du jour? Pas de commentaires.

Je voudrais revenir sur la question des consultations officielles. Nous avons un projet de rapport et je voudrais demander à M. Kopal s'il est d'accord avec nous pour dire qu'à la fin de la réunion de la matinée, il pourrait nous donner quelques renseignements parce qu'autrement on aura des problèmes de temps. Je vous ai dit hier que vous disposiez également de l'après-midi mais si vous pouviez déjà nous donner un avis à la fin de la matinée, je crois que ça serait utile pour l'ensemble du Sous-Comité. Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, hier quand nous avons parlé des consultations officielles et du rapport sur ces consultations, je vous ai demandé de me donner la possibilité de discuter avec les délégations ce matin et je devrais être prêt à vous faire un rapport final, de vous donner une image finale de la situation cet après-midi. Je peux répéter ce que j'ai déjà dit mais je pense qu'il serait mieux d'attendre l'après-midi, mais bien sûr les consultations se poursuivent. Je viens par exemple de recevoir une nouvelle proposition, il faut que je l'examine de façon plus approfondie. Une fois de plus, je dirai que comme nous en sommes convenus hier, je préférerais vous faire rapport cet après-midi. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup. Je vous demanderai

de faire un effort tout particulier pour nous présenter un rapport en fin de matinée, parce qu'hier quand nous en avons parlé je n'avais pas encore le projet de rapport du Sous-Comité que nous allons commencer à discuter cet après-midi. Vous avez deux heures pour les consultations, ça me paraît bien suffisant, c'est ainsi que nous allons dire qu'il faut procéder. À une heure moins dix, parce qu'après 13 heures on n'a plus l'interprétation, donc je vous demanderai de me présenter un rapport final sur cette question. Mais ce sera une heure de l'après-midi et c'est ce qu'on dit en anglais, PM, après-midi, donc si bien qu'on peut dire que ce sera dans l'après-midi. À une heure moins dix je voudrais un rapport de votre part et puis cet après-midi nous examinerons le rapport du Sous-Comité.

Personne n'a demandé à intervenir sur ce point 10 de l'ordre du jour. et je vais donc, si vous me le permettez, lever la séance. Alors, une question pratique, M. Kopal. Je voudrais vous dire que vous pouvez disposer de la salle dans laquelle vous étiez hier et si vous avez besoin d'une salle plus petite vous pouvez prendre la salle dont je dispose, mais pendant 24 heures seulement parce qu'ensuite je serai expulsé par mon ami Camacho. D'ailleurs, le téléphone ne marche pas très bien là-bas, il y a eu un sabotage, j'ai l'impression. Vous avez le choix pour ce qui est de la salle où vous voulez vous réunir, mais n'hésitez pas, utilisez la salle de la présidence si le groupe est petit, ou bien la salle dont vous avez disposé hier, c'est-à-dire la salle C0713, ou ici même, vous avez le choix. Mais à une heure moins dix je vais vous demander un rapport.

Nous allons lever la séance et je voudrais informer les délégués de ce que nous allons faire. Nous nous réunirons à 15 heures cet après-midi et à ce moment-là le groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique tiendra une réunion visant à l'adoption de son rapport. Le groupe de travail sur la pratique des États tiendra également sa cinquième réunion qui portera seulement sur l'adoption du rapport, pas de débat plus long sur autre chose. Ensuite, nous nous réunirons en plénière pour entendre le président du groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace pour l'approbation du rapport de son groupe de travail. Nous écouterons ensuite le président du groupe de travail sur la pratique des États en vue également d'adopter le rapport de ce groupe de travail. Il n'y aura pas de débat non plus. La séance est levée jusqu'à 15 heures.

Je donne la parole au secrétariat pour éviter toute confusion.

M. N. HEDMAN (Secrétariat)
[interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. Comme le Président l'a signalé, cet après-midi le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace se réunira pour adopter son rapport et ensuite le groupe de travail sur les pratiques de l'immatriculation se réunira et adoptera son rapport et nous aurons alors, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous aurons la plénière pour entériner ces deux rapports et puis ensuite nous examinerons le point 10 de l'ordre du jour pour entendre ce qu'il en est des consultations qui ont eu lieu à ce propos et si nous en avons le temps, la plénière passera à l'adoption de la première partie du rapport qui vient d'être distribuée et qui constitue le document L.268. Ce sera la première partie du rapport que nous examinerons. Introduction, adoption de l'ordre du jour, etc.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Je remercie le secrétariat. La séance est levée.

*La séance est suspendue à 10 h 59;
elle est reprise à 12 h 51.*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Je vous souhaite la bienvenue pour cette réunion que nous allons avoir. Cette réunion très brève et je donnerai tout de suite la parole au professeur Kopal de la République tchèque qui va nous mettre au courant des résultats de ses conversations et je précise que c'est la dernière fois que nous allons parler de cette question.

M. V. KOPAL (République tchèque)
[interprétation de l'anglais]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Comme vous l'avez demandé, je suis prêt à vous faire brièvement rapport sur les résultats de nos consultations sur le point concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique. Je rappellerai aux fins de notre discussion qu'il y a deux choses qui ont déjà été adoptées: il s'agit du renforcement des capacités en droit spatial qui sera un point spécifique de l'ordre du jour, et ensuite, inviter l'IISL et le CSL à organiser un colloque durant la quarante-septième session du Sous-Comité juridique en 2008 portant sur les répercussions juridiques des applications spatiales aux changements climatiques, avec la possibilité pour cette question d'être considéré comme un point à part entière de l'ordre du jour lors de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique en 2009. Ça, ça a déjà été discuté, déjà adopté et c'est prévu pour l'ordre du jour du Sous-Comité pour la prochaine session.

Mais maintenant, il y a un certain nombre d'autres questions, d'autres propositions qui ont été

discutées pendant les consultations officieuses qui ont eu lieu en grands groupes et aussi en petits groupes ou même parfois tout simplement de façon bilatérale. Il y a un quasi consensus qui s'est fait et dont je me ferai l'écho ici, et je pense que l'on devrait pouvoir parvenir maintenant à un consensus plein et entier, il s'agit de la question d'échange général d'informations sur les législations nationales concernant l'exploration pacifique et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. C'est une question qui a été proposée par les États-Unis en tant que question faisant l'objet d'un plan de travail quadriennal. Ça c'est le premier point. Le deuxième, ça serait l'information relative à la mise en œuvre des directives sur la réduction ou l'atténuation des débris spatiaux par les États et les organisations internationales tel que proposé par l'Allemagne.

Malgré tous les efforts qui ont été faits, je voudrais dire que jusqu'au tout dernier moment on a essayé mais on n'est pas parvenu à un consensus. Certaines délégations ont proposé de modifier le titre de ce point et plusieurs propositions ont été faites à ce propos, certaines délégations ont déclaré qu'elles étaient prêtes à appuyer l'inclusion de ce point mais un véritable consensus n'a toutefois pas pu se mettre en place. Cela veut donc dire que nous devons poursuivre sans doute ces efforts l'année prochaine ou au cours des années qui viendront, mais pour ce qui est de l'ordre du jour de la quarante-septième session, le consensus ne s'est pas encore fait.

Il y a également un troisième point, le caractère approprié souhaitable de la rédaction d'une convention exhaustive universelle sur le droit spatial international. On a eu des consultations avec différentes délégations et nous avons également pris en considération le changement intervenu, certaines délégations ont dit qu'elles préféreraient qu'on envisage la question dans une autre optique en ce qui concerne par exemple l'évolution, le développement du droit spatial. Certaines délégations sont encore réticentes et je dois donc dire que là encore, à ce propos, aucun consensus n'a pu être atteint.

Et enfin, je dirai qu'à la lumière du fait que la question sur l'information relative à la mise en œuvre des directives sur l'atténuation des débris spatiaux par les États et les organisations internationales serait retirée, les pays qui avaient inclus cela dans leurs propositions voudraient que cela reste sur la liste des questions pouvant être envisagées à l'avenir, comme ça avait déjà été le cas l'année dernière dans le rapport du Sous-Comité au titre de la même rubrique et dans la même liste de sujets on voyait déjà cette question.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le professeur Kopal de la République tchèque et je voudrais le féliciter pour tous les efforts qu'il a faits. Je pense qu'en si peu de temps, c'est un des efforts qui ont été couronnés d'un véritable succès. Je donne la parole au représentant des États-Unis. N'oubliez pas que nous avons très peu de temps.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je me rends bien compte du peu de temps dont nous disposons. Je voulais simplement dire que notre délégation était très reconnaissante au professeur Kopal pour la façon dont il a mené les consultations à propos des nouvelles questions à apporter à l'ordre du jour et nous voudrions noter que si nous avons peut-être fait une proposition initiale concernant les gestions nationales, si nous avons pu parvenir à un consensus c'est en grande partie parce que nous avons eu ces consultations et qu'il y a des changements très utiles qui ont été proposés par rapport à notre proposition initiale. Je ne voudrais donc pas que la délégation des États-Unis se voit seule signalée comme étant à l'origine de l'adoption de ce point, cela est dû également au fait qu'il y a eu bien des contributions et des interventions depuis la semaine dernière.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Le représentant de la Fédération de Russie.

M. E. T. ZAGAYNOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci. Je serai bref et je voudrais m'arrêter quelques instants sur la proposition qui a été faite par notre délégation, la Grèce, la Chine et l'Ukraine concernant l'examen de la question sur la possibilité d'envisager cette question de la convention exhaustive universelle pour le droit spatial. Comme l'a dit le professeur Kopal, nous n'avons pas eu le temps d'examiner cette question pendant les consultations officieuses. À notre avis, cette question a été abordée en plénière, toute une série de délégations ont appuyé la proposition y compris bien sûr notre propre délégation. Nous n'avons pas entendu d'objections directes face à cette question, peut-être que le professeur Kopal a eu des contacts pendant les consultations et qui ont montré que dans le cadre de ces contacts il y a eu des objections formulées. En tout état de cause, nous voudrions que cette question reste à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité juridique.

Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Là il y a deux choses. D'abord, il y a un accord, un consensus sur

la question qui reflétait l'initiative prise initialement par les États-Unis. C'est une chose que je vais vous soumettre puisque s'il y a eu un consensus pendant les consultations, je pense que nous pouvons l'adopter ici. *Il en est donc ainsi décidé.* Merci beaucoup.

Pour ce qui a trait aux autres questions, je pense qu'il faut noter les intentions exprimées par diverses délégations. Ce sont des questions dont on pourra discuter pendant la prochaine réunion du Sous-Comité. Les délégations qui voudront présenter certaines questions pourront ainsi le faire à cette occasion. Pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.*

Je vous souhaite une bonne journée et... pardon, le professeur Kopal veut encore intervenir. Mais moi sans interprétation je ne poursuis pas la réunion, à moins que nous le fassions en espagnol, pas de problème si nous travaillons en espagnol.

M. V. KOPAL (République tchèque)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le

Président, de me donner la parole une fois de plus. Je voulais simplement remercier toutes les délégations qui ont participé aux consultations officieuses, soit dans la salle 13 à cet étage, soit ailleurs, et je pense que les échanges de vues ont été très ouverts, très directs, très sincères et plusieurs délégations m'ont vraiment beaucoup aidé. Je voudrais aussi remercier la délégation de l'Allemagne qui m'a particulièrement aidé et en particulier, je voudrais remercier Marietta Benkoe qui a essayé d'assurer un rapprochement entre les différentes délégations. Nous ne pouvons rien changer aux résultats que nous avons obtenus cette fois-ci mais j'espère que l'on pourra peut-être reprendre tout cela au cours de la prochaine session en 2008.

Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 2.